

Compte rendu de la réunion de la Commission Nationale Santé et Sécurité au Travail du 19 octobre 2016

Représentants de la direction Carrefour

Mme BEKOURIAN	Direction Relations Sociales
Mme PEREZ	Direction Relations Sociales
M. LABATTUT	Direction Santé au Travail France
M. MESSA	Direction Nationale Caisses
M. TRINTIGNANT	Direction Relations Sociales

Cabinet DOH Consultants

M. CRISMERMOIS
M. CRISMERMOIS

Cabinet ALTAIR

M. GOUREVITCH

Membres de la délégation F.O :

Isabelle RICHARD	Carrefour Nevers
Philippe LOMBA	Carrefour Antibes
Jérôme NGALLE EDIMO	Carrefour Valentin

En propos liminaire, les membres de la délégation F.O. interrogent la direction sur l'avancement de l'outil d'aide à la réalisation du Document Unique (DUERP) *NumérisquesV2*. M. LABATTUT répond que la version 1 fonctionnera jusqu'à la fin de l'année. Il indique que les magasins devront faire une

extraction de leur DUERP au format PDF en fin d'année, de manière à commencer 2017 avec un outil parfaitement fonctionnel ; *NumérisquesV2* a été testé et déployé dans la B.U Market avec d'excellents résultats.

I Présentation de l'étude ergonomique du meuble de caisse

A l'initiative de la Direction Nationale Caisse et en accord avec les demandes plusieurs fois réitérées des organisations syndicales présentes à la CNSST, le cabinet DOH a été sollicité par la direction de CARREFOUR pour réaliser une approche ergonomique et présenter des recommandations afin d'accompagner la transformation du poste des assistantes de caisse.

MM CRISMERMOIS présentent leur analyse qui met en évidence les contraintes du poste et leurs recommandations. Elles permettent de prévenir les risques de TMS, de renforcer la relation commerciale entre les assistantes de caisses et les clients et enfin d'accentuer le confort des salariés de ce secteur et des clients.

MM. CRISMERSMOIS ont développé leur intervention ergonomique en quatre axes :

- Recueillir des informations auprès des assistantes utilisatrices du matériel, auprès des fabricants, observer le matériel usité
- Analyser et traiter les diverses informations recueillies
- Présenter des recommandations transposables dans l'activité des assistantes

- Suivre en testant les prototypes avec un panel d'assistantes de caisse.

L'intervention ergonomique du cabinet DOH a porté sur l'analyse des postes caisse panier, caisse libre-service et caisse SUPRA largement déployée dans les magasins.

Au terme d'observations et d'entretiens dans les magasins de SAINT-QUENTIN, MONTREUIL et CHOLET, avec un panel d'assistant(e)s de caisse de différents profils anthropomorphiques et d'expérience dans le poste, la phase de prototypage s'est faite chez le fabricant (société RASEC).

Les différentes mesures en amont du prototype ont été faites en partant des caractéristiques dimensionnelles de la caisse SUPRA presque toutes améliorées, sachant que cette caisse se situe au-dessus des dimensions préconisées par l'INRS.

Il résulte, des échanges avec les assistantes de caisse, que le prototype entraîne des améliorations concernant le défilement des articles sur le tapis d'entrée, la possibilité de régler l'écran tactile sur tous les plans, le positionnement des outils repensé qui dégage une zone plane entre l'assistante et le client tout en restant dans les zones d'atteinte de confort.

MM. CRISMERMOIS ont choisi de traiter le poste d'encaissement en séquençant en quatre zones d'activité le déroulement du passage en caisse : la file d'attente, le tapis en amont, la place de l'assistante de caisse et le tapis en aval.

Au terme de cette étude, MM. CRISMERMOIS ont mis en évidence de nombreuses recommandations. Ils précisent qu'une bonne partie d'entre-elles ont été reconnues par le fabricant et font l'objet d'une validation par la Direction Nationale Caisses.

M MESSA estime que ce nouveau meuble est une réussite, qu'il est très beau et qu'il offre tout un tas de petites astuces pour le

confort des hôtes de caisse. Le métier de caisse est orienté vers un accueil de qualité, ce métier est ainsi valorisé.

II Précisions réglementaires sur la pénibilité

M. GOUREVITCH du cabinet ALTAIR intervient sur le sujet de la pénibilité au travail en raison notamment de l'évolution législative entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016.

Après un rappel du principe de la pénibilité sous l'angle législatif, M.GOUREVITCH rappelle les obligations des employeurs en terme d'évaluation de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité, de déclaration et de cotisation auprès des organismes d'état compétents.

Aux quatre premiers facteurs retenus, le législateur en a ajouté six autres :

Facteurs de risques au 1 ^{er} janvier 2015	Facteurs de risques au 1 ^{er} juillet 2016
Travail en milieu hyperbare	Manutentions manuelles
Travail de nuit	Postures pénibles
Travail en équipes successives alternantes	Vibrations mécaniques
Travail répétitif	Agent chimique dangereux
	Températures extrêmes
	Bruit

M.GOUREVITCH revient sur les modalités du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P) et de l'affectation de points aux salariés et de leur utilisation.

M.GOUREVITCH détaille ensuite les 10 facteurs de pénibilité qui se mesurent en intensité et en temporalité.

Le principal écueil pour l'éligibilité à un facteur de pénibilité est de cumuler un seuil et une durée d'exposition suffisants.

Ce qu'il faut retenir pour la B.U Hypers c'est qu'en l'état actuel de la législation, seulement huit postes de travail sont reconnus pénibles (PLS, Epicerie, DPH, Liquides, Boulangerie, Fruits & Légumes, Sécurité et Réception) et pour un seul facteur, le travail de nuit.

En conclusion, le dernier décret paru sur la pénibilité ne doit pas être perçu sous l'angle de la prévention ou de la réparation. Les CHSCT vont devoir s'appuyer sur des outils comme la R478 qui, en réglementant la mise en rayon permettra d'éviter les postures délétères pour la santé des travailleurs.

Il est important de poursuivre le travail engagé par la CNSST qui reste un outil de prospective dans le cadre de la prévention des risques professionnels.

Rédaction :

Jérôme NGALLE EDIMO
Carrefour Valentin (Besançon)